



« L'Espérance », une société de tir

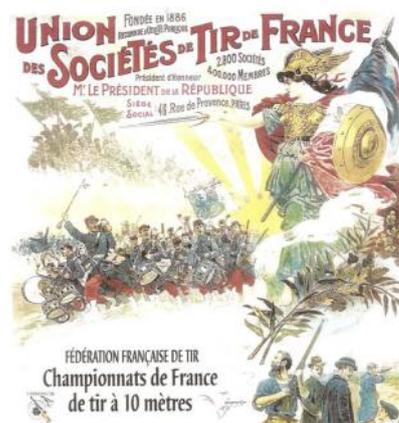
Dès la Renaissance il existait des lieux où les militaires ainsi qu'une partie du public pouvaient s'entraîner à la pratique du tir à l'arc ou à l'arbalète sur cible. L'objectif premier des sociétés de tir qui les géraient était de se préparer à la guerre.

Le saint patron de ces sociétés de tir était Saint Sébastien, bien que celui-ci se soit illustré davantage comme cible que comme archer.

Elles poursuivent leur activité avec l'apparition des armes à feu. Les premières sociétés civiles de tir apparaissent, dans une organisation proche des clubs actuels, vers 1866. Leur création est soumise à une autorisation préfectorale. La loi de 1901 les dotera plus tard d'une forme associative.

En France les sociétés de tir sont particulièrement actives après la guerre de 1870. S'entraîner au tir prouve les qualités d'un bon patriote qui sera prêt à l'heure de la revanche quand le pays fera appel à lui. Elles sont largement encouragées et financées par le ministère de la Guerre, les associations patriotiques et les autorités locales.

«La « *Ligue des patriotes* » de Paul Déroulède donne naissance aux « *Bataillons Scolaires* », auxquels succède « *l'Union des Sociétés de Tir de France* » en 1886. Son rôle est d'organiser des championnats nationaux, d'établir des records et de préparer la jeunesse à l'obtention du *certificat d'aptitude militaire*. A l'aube de la guerre de 14-18 elle compte plus de 400 000 membres (1% de la population de l'époque!).



Dès les années 1870-1880 on trouve dans notre région des sociétés de tir au nom évocateur comme « *la Revencharde* », « *l'Essor* » de Bullion, le « *Cercle de la Concorde* » de Chevreuse, « *l'Avenir* » de Saint-Rémy-les-Chevreuses, ou la « *Pro Patria* » de Montesson... Des concours sont également organisés à l'occasion de fêtes locales, dans des villes qui n'ont pas de société de tir permanente.

Depuis 1900 le Perray-en-Yvelines a une société de tir particulièrement active, « *l'Espérance* » et **Hervé Guérin** m'a adressé pour publication un article fort bien documenté qu'il a rédigé sur cette société. Je lui passe donc la parole.

(Hervé Guérin est membre du conseil d'administration de l'association Histoire et Mémoire du Perray-en-Yvelines. Son président Patrick Béguin m'a déjà envoyé plusieurs articles qui sont consultables sur ce site, ou sur celui d'HMPY)

L'Espérance :

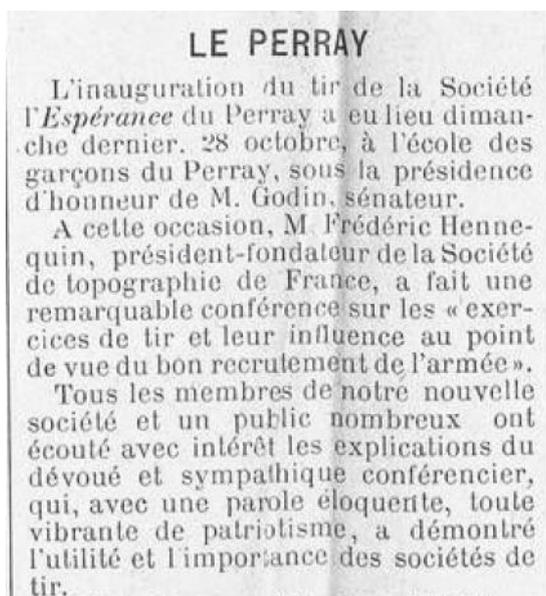


La Société de tir « L'Espérance » est la première association créée au Perray-en-Yvelines. Nous avons la chance d'avoir encore l'ensemble des documents, papiers et registres d'origine : incroyable à l'heure du numérique !!

Ainsi, en date du 14 septembre 1900, il est arrêté par Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, l'autorisation de constituer l'association dite « L'Espérance »; Société de tir du Perray « dossier affaires militaires ». Son origine vient d'un concours de tir annuel organisé quelques années avant par l'instituteur Mr GUIBERT en faveur de l'école.

Ses premiers statuts sont rédigés en date du 22 juillet 1900 par son 1er Président, monsieur TONDEUR, Maire du Perray, élu le 20 mai 1900, qui les imprime dans un petit livret rose, véritable acte de naissance, en précisant très clairement que cette association a « *pour but de propager et de développer le goût du tir dans la commune du Perray* ». A cet effet, elle exerce son action principale dans des exercices pratiques de tir, avec toutes les armes à feu de courte portée; de manière à former des tireurs habiles, « *animés de sentiments patriotiques et capables de rendre des services au pays* ».

Le siège social est fixé dans la cour de l'école des garçons (parking actuel derrière la Mairie).



28 octobre 1900 : inauguration. L'article complet est en annexe.

Les différents articles statutaires peuvent parfois être assez « cocasses » : en voici quelques exemples.

- Pour les pupilles (enfants en dessous de 15 ans), « *Il est adressé au Président de la Société Nationale de Topographie de Paris, un état comprenant les lauréats, qui rend compte au Ministre de la guerre de ceux qui peuvent être l'objet d'une récompense comme instruction militaire* ».
- Les séances de tir ont lieu le 1er et le 3ème dimanche de chaque mois, avec une durée de 1 à 4 heures l'hiver, et de 2 à 6 heures l'été.
- En cas de mauvais temps, le tir a lieu sous le préau de l'école des garçons (celui-ci vient d'être détruit avec la construction du centre médical).
- L'action de mettre quelqu'un en joue, avec une arme chargée ou non, coûtera une amende de dix francs. En cas de récidive, l'exclusion est prononcée d'office.

La première réunion, indiquée sur le registre d'origine du Bureau, date du 29 novembre 1901. Elle rappelle les grandes lignes de fonctionnement.

La deuxième, du 16 janvier 1902, stipule que « *Le Conseil décide d'acheter trois clairons d'ordonnance – modèle adopté par l'armée* », et que « *Le Garde-champêtre recevra une indemnité annuelle de 12 Francs pour le port de lettres et convocation des sociétaires habitant la commune* ».

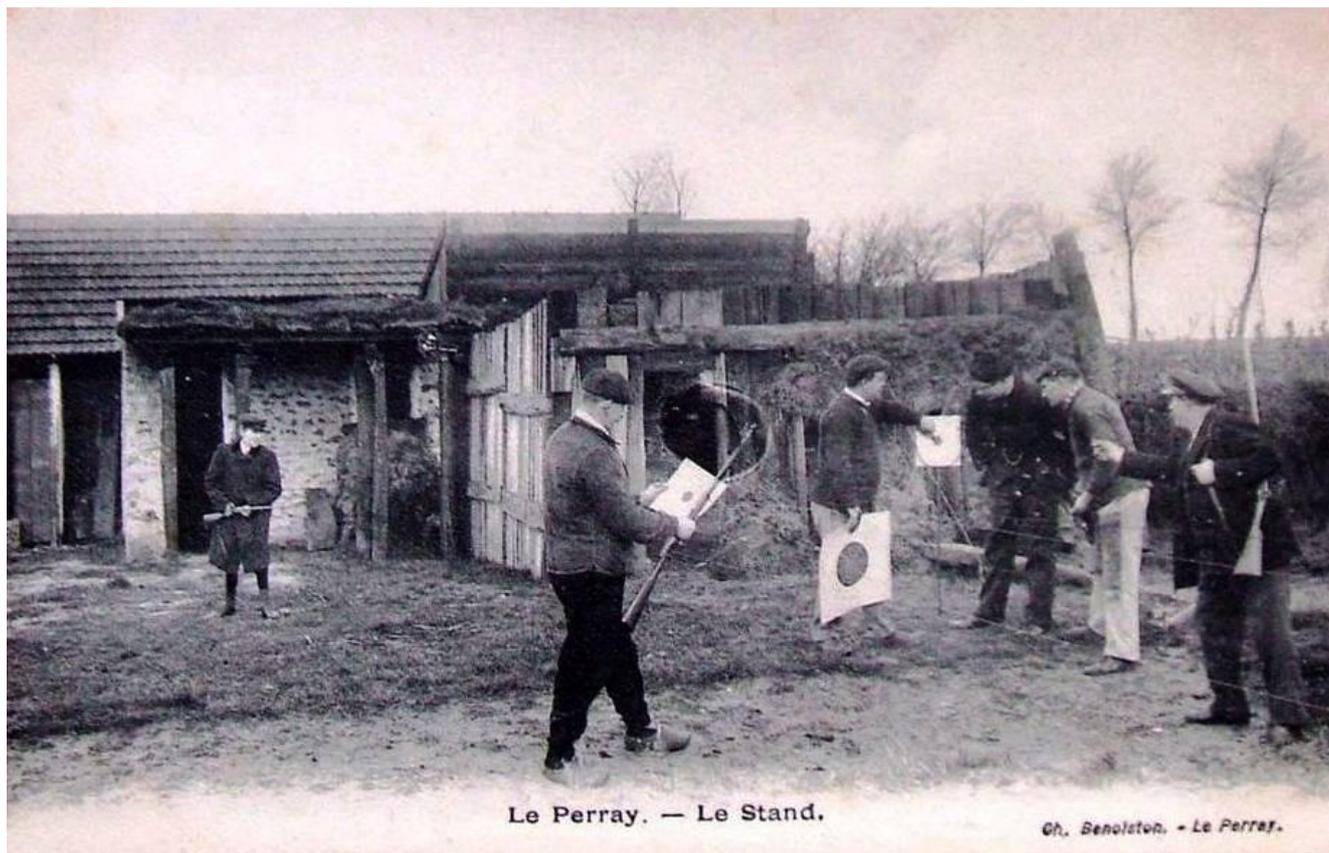
La réunion du 24 février 1902 indique que le « *Conseil décide d'organiser le 1er concours entre les membres de notre société, les dimanches 4 et 11 mai 1902* ».

Le 18 mai 1902, les membres de la Société de tir « l'Espérance », accompagnés de la fanfare du Perray, se rendent à 14 heures au stand militaire de Rambouillet pour y exécuter des exercices de tir à l'arme de guerre.

Le 26 octobre 1902 : 2ème anniversaire de « l'Espérance » avec à 18 heures un banquet et un grand bal.

31 janvier 1903 : une commission est nommée pour la construction d'un stand de tir.

Mars 1904 : début de la construction du stand de tir.



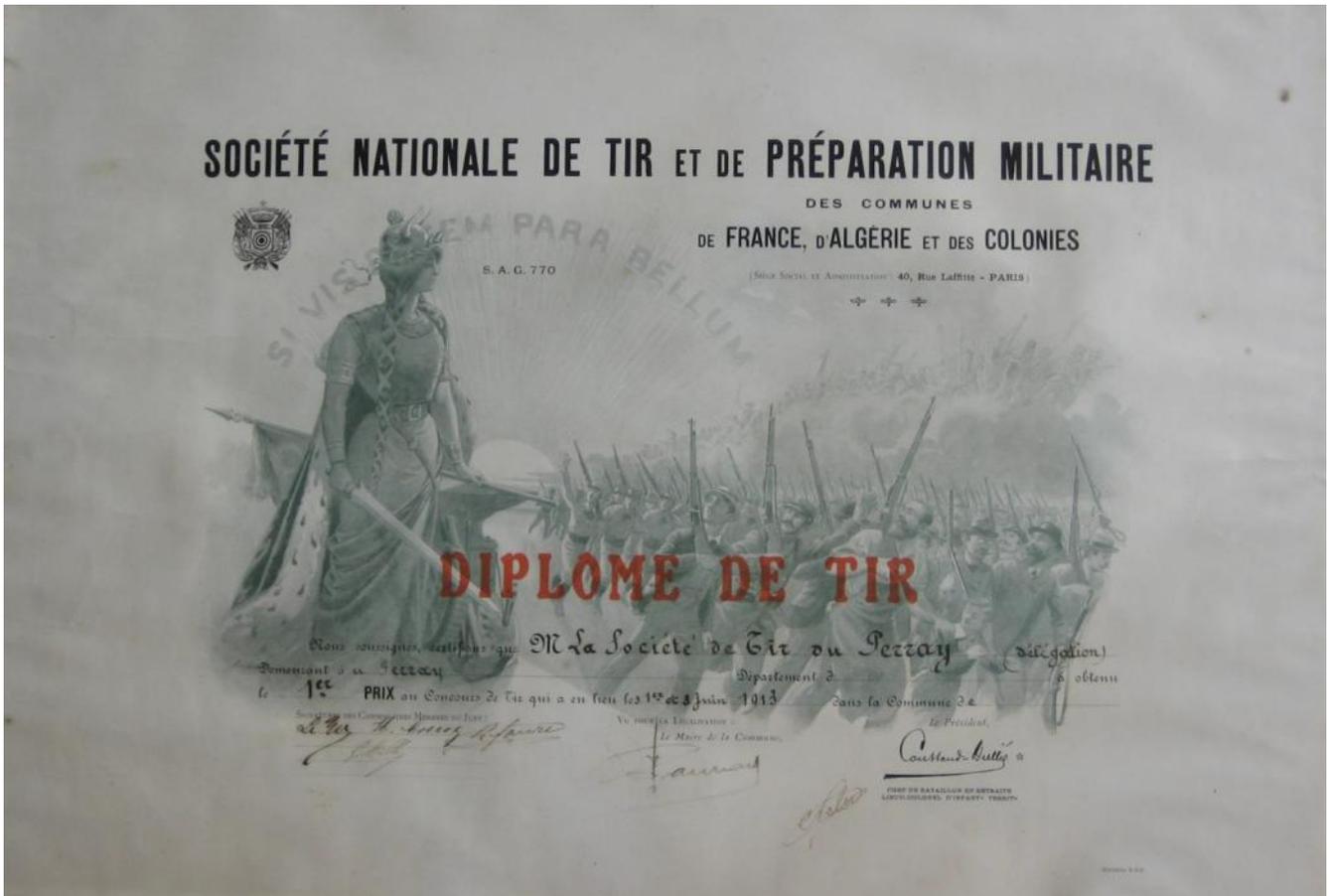
Juillet 1909 : « L'Espérance » est agréée par le ministre de la Guerre pour la formation d'une section de préparation et perfectionnement militaire sous la référence S.A.G. n°2514.

Mais avec l'approche de la 1ère guerre mondiale, les statuts évoluent : « L'Espérance » devient « société de tir et de prévoyance militaire, ayant pour but de propager, développer le goût du tir et préparer les jeunes à accomplir, dans les meilleures conditions possibles, leur service militaire. Les exercices de tir se font avec des armes à feu, y compris des armes de guerre, afin de tester leur capacité à devenir de bons soldats ».

La séance du 23 mars 1910 indique : « Un concours de tir, à l'arme de guerre, aura lieu au champ de tir militaire de Rambouillet le dimanche 22 mai. On demandera au Général commandant le département de S & O des cartons et 10 fusils Lebel. Il sera demandé au Colonel commandant le 12ème Cuirassiers de Rambouillet de bien vouloir accorder l'autorisation d'exécuter ces tirs à l'endroit habituel ».

En séance du 28 novembre 1911, « le bureau décide de créer une section de préparation au Brevet d'aptitude Militaire composée des jeunes gens de 18 à 20 ans, et des pupilles de 13 ans à 18 ans ».

Avec la première guerre mondiale, l'association suspend ses activités du 29 juillet 1914 au 12 mai 1920.



Après la commémoration du centenaire de cette guerre, il me semble important de citer un extrait du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 5 septembre 1920 présenté par le secrétaire :

« Nos vétérans étaient partis aux frontières dès août 1914. Les jeunes continuaient leur éducation physique, grâce au dévouement du Conseil d'Administration très réduit (avec trois membres seulement) ...

Mais nos sociétaires nous quittaient, classe par classe, selon les exigences de la défense nationale, et chaque fois à un âge plus tendre – tous accomplissaient dignement leur devoir de Français. Les jeunes qui voyaient de près, à l'hôpital de Monsieur le Comte de POTOCKI, et dans leurs propres familles, hélas, les premiers blessés et la liste des vies sacrifiées, partaient sans défaillance, et se conduisaient en héros.

Sur 98 mobilisés, « l'Espérance » du Perray compte 9 de ses membres « morts pour la France » - beaucoup ont été blessés – 18 ont reçu la croix de Guerre, 4 ont mérité la Médaille militaire, 5 ont été promus à divers grades, 5 ont connu les rigueurs des geôles ennemies, et 2 de nos vétérans, MM André et Maurice BARBÉ ont été élevés à la dignité de Chevalier de la Légion d'Honneur pour fait de guerre. » (dans le cadre de l'article R.54, et non pas « élevés à la dignité de Chevalier » – formulation qui n'altère pas leurs éclatants services pour la France).

Les années 20 et 30 connaissent les concours de tir annuels, y compris pour les dames parfois.

2ème guerre mondiale : dernière séance le 29 décembre 1939, et reprise le 16 décembre 1945, avec 24 anciens sociétaires présents. Monsieur Paul ANDRE est chaleureusement félicité lors de cette assemblée générale pour avoir sauvé les documents et conservé les armes et munitions.

Trophée du 14 juillet 1946 : Par un courrier du 6 mai 1946, Mr Xavier BARBE, Président de l'association, sollicite monsieur le Sous-préfet de Rambouillet pour l'octroi d'une coupe.

Ce dernier lui répond le 11 juin 1946 :

« Monsieur le Président,

Pour tenir compte et maintenir les traditions locales de cet ordre, je suis intervenu auprès de Mr le Président du Gouvernement Provisoire de la République pour lui faire connaître que chaque année, ses prédécesseurs offraient un objet d'art constituant la coupe d'honneur mise au concours par votre société. Désireux de voir se poursuivre cette tradition, Mr Félix GOUIN (le 26 janvier 1946, il a été élu Président du 3ème gouvernement provisoire) m'a fait remettre un vase de Sèvres que je tiens à votre disposition ... »

L'association connaîtra son apogée lors de son cinquantième anniversaire. Le rapport de l'Assemblée Générale du 30 octobre 1950 indique 237 membres. Le stand compte 7 postes à 10 mètres.

En fin d'année 2014, soit exactement 110 ans après les premières balles tirées dans ses installations rue de Paris, « l'Espérance » déménage et s'installe dans de nouveaux locaux, au COIE (Centre Omnisport Intercommunal des Etangs) rue du Chemin Vert, appartenant à la Communauté de Commune des Etangs qui a fusionné le 1er janvier 2017 avec la Communauté d'Agglomération « Rambouillet Territoires ».

Ces locaux permettent le tir dans 3 stands distincts : un de 10 mètres avec 20 postes, un de 25 mètres et un de 50 mètres avec 10 postes chacun.

Une nouvelle histoire débute donc, à la plus grande joie de ses membres, à n'en pas douter...

Hervé Guérin

En annexe je vous invite à lire l'article ci-après, consacré à l'inauguration de l'Espérance, le 28 octobre 1900. (le Progrès de Rambouillet, du 3 novembre 1900). C'est un témoignage tout à fait intéressant de cet esprit patriotique et revanchard qui baignait toute la population française, y compris les enfants dès leur premier âge, à la suite de la défaite de 1870.

Christian Rouet

LE PERRAY

L'inauguration du tir de la Société *l'Espérance* du Perray a eu lieu dimanche dernier, 28 octobre, à l'école des garçons du Perray, sous la présidence d'honneur de M. Godin, sénateur.

A cette occasion, M. Frédéric Hennequin, président-fondateur de la Société de topographie de France, a fait une remarquable conférence sur les « exercices de tir et leur influence au point de vue du bon recrutement de l'armée ».

Tous les membres de notre nouvelle société et un public nombreux ont écouté avec intérêt les explications du dévoué et sympathique conférencier, qui, avec une parole éloquente, toute vibrante de patriotisme, a démontré l'utilité et l'importance des sociétés de tir.

« L'enseignement du tir, a-t-il dit en substance, au point de vue du bon recrutement de l'armée, doit se diviser en deux parties :

« 1^o L'enseignement préparatoire, que l'on peut appeler l'enseignement primaire du tir;

« 2^o L'enseignement complémentaire, qui est comme l'enseignement secondaire.

« L'enseignement du tir, a-t-il dit en substance, au point de vue du bon recrutement de l'armée, doit se diviser en deux parties :

« 1^o L'enseignement préparatoire, que l'on peut appeler l'enseignement primaire du tir;

« 2^o L'enseignement complémentaire, qui est comme l'enseignement secondaire.

« Le premier est du domaine de l'école primaire et des sociétés de tir qui doivent non seulement former des tireurs habiles, mais encore apprendre aux futurs soldats à reconnaître rapidement un terrain et à en utiliser toutes les ondulations et dépressions, pour donner

au tir son maximum d'intensité et son effet le plus meurtrier.

« Le second appartient à l'armée. C'est là, qu'en effet, le jeune homme fera une application de tout ce qu'il aura appris pendant la période de 10 à 20 ans et qu'il deviendra, ses classes terminées, un soldat accompli. »

M. Hennequin trace le programme qui doit être suivi pour cet enseignement préparatoire.

Pour terminer, il donne, pour les principaux Etats de l'Europe, un aperçu de leurs forces militaires et de leurs finances. « En présence, dit-il, des efforts faits par chaque nation pour augmenter le degré d'instruction militaire, tout en cherchant les moyens de réduire la durée du service actif, la France, comme les autres nations, doit entrer résolument dans la voie de l'instruction préparatoire du soldat.

En Allemagne, sur l'ordre de l'Empereur, on fait déjà des essais pour arriver au service de deux ans. Par la force des choses, et en raison des considérations budgétaires, la France devra aussi, dans un avenir prochain, réduire la durée du service actif.

« L'instruction préparatoire du futur soldat permettra de donner à la France une armée instruite et toujours à craindre, puisque, dans la défaite même, elle fera subir des pertes tellement sensibles au vainqueur qu'elle neutralisera les effets de ses victoires.

« Le général de Moltke n'a-t-il pas dit : « Trois défaites bien conduites valent une victoire à cause des pertes infligées à l'adversaire. »

« Les Boërs luttent avec succès un contre vingt, parce qu'ils savent parfaitement reconnaître un terrain et l'utiliser pour donner au tir son effet le plus meurtrier.

« Le rôle des sociétés de tir est donc de former des tireurs habiles, sachant tirer avec méthode et précision, capables de rendre de réels services à la patrie.

« Rappelons-nous toujours qu'une nation n'est respectée que par la valeur et la force de son armée.

« Je souhaite donc prospérité à votre société, tout en félicitant les membres organisateurs de l'idée patriotique qu'ils ont eue de créer, au Perray, une société aussi utile à la France. »

Cette conférence a été suivie d'exercices de tir et la journée s'est terminée gaiement, pour les membres de la société, par un banquet suivi de bal.